

hospitalisés. Les traitements sont fournis aux pensionnés quel que soit leur lieu de résidence, mais les autres anciens combattants ne peuvent recevoir ces traitements hors du Canada.

Les autres principaux groupes d'anciens combattants qui bénéficient des traitements sont ceux qui touchent l'allocation à titre d'ancien combattant; ceux qui sont admissibles aux soins d'entretien par suite de leur service et de leurs besoins; et ceux dont le service et la situation pécuniaire leur donnent droit à des traitements gratuits ou à un coût proportionné à leurs revenus. S'il n'y a pas pénurie de lits, tout autre ancien combattant peut se faire traiter dans un hôpital du ministère, pourvu qu'il garantisse le parfait paiement de ses frais d'hospitalisation.

Le ministère dispense des traitements d'un bout à l'autre du Canada, dans 11 hôpitaux de traitement actif, deux centres de convalescence et deux foyers consacrés aux soins d'entretien des anciens combattants. Le 31 mars 1960, on estimait que ces établissements disposaient de 8,970 lits. De plus, 584 lits étaient à la disposition des intéressés dans les pavillons des anciens combattants à Ottawa, Regina et Edmonton. Ces pavillons, qui appartiennent au ministère, sont dirigés par les hôpitaux dont ils dépendent, tandis que le ministère lui-même fournit le personnel médical. Dans les régions dépourvues d'établissements du ministère, les anciens combattants qui remplissent les conditions requises ont la faculté de se faire traiter aux frais du ministère par leur propre médecin et dans l'hôpital de leur choix. Les membres des effectifs professionnels des hôpitaux de traitement actif sont employés à temps réduit; la plupart d'entre eux sont nommés à leurs fonctions à la suite d'une recommandation par le doyen de la faculté de médecine de l'université à laquelle l'hôpital est affilié. Ils font partie en majorité de facultés de médecine où ils enseignent, tout en pratiquant aussi leur profession à leur propre compte.

Le ministère poursuit dans ses établissements un programme de recherches et de formation médicales qui est considéré comme essentiel pour attirer les professionnels les mieux qualifiés, et assurer ainsi aux anciens combattants des soins médicaux de la plus haute qualité. Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada a autorisé tous les hôpitaux de traitement actif du ministère à s'occuper de formation post-universitaire en médecine et en chirurgie, et la majorité d'entre eux sont également autorisés à mettre en œuvre des programmes de formation post-scolaire avancée intéressant les diverses spécialités médicales. Le ministère poursuit également un programme visant les internes et les médecins à demeure. A la fin de mars 1960, 272 médecins à demeure et internes suivaient des cours de formation, ainsi que 194 internes qui en suivaient dans les domaines de la thérapeutique professionnelle, de la physiothérapie, de la psychologie, du travail en laboratoire et des services d'ordre médico-social.

Durant l'année financière 1959-1960, environ 90 projets étaient en cours au programme de recherches cliniques. Le programme est varié, mais il vise surtout les affections propres aux personnes d'un certain âge, au sujet desquelles le ministère peut, mieux que quiconque, entreprendre des recherches. Des unités autonomes de recherches cliniques ont été établies dans les hôpitaux de traitement actif à Montréal, Toronto, London, Winnipeg et Vancouver.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1960, 26 employés du ministère ont suivi des cours payés en entier ou en partie à même une subvention visant les recherches et la formation professionnelle. A la fin de l'année, une école de formation d'aides-infirmières continuait de fonctionner. Cette école, à l'hôpital Camp Hill, Halifax, peut former chaque année 70 aides-infirmières graduées auxquelles on offre des emplois dans les hôpitaux du ministère d'un bout à l'autre du Canada.

Les hôpitaux du ministère fournissent les services hospitaliers de base pour le traitement des membres des forces armées. L'hôpital Sainte-Foy, près de Québec, et l'hôpital Sunnybrook, à Toronto, ont des quartiers autonomes pour l'hospitalisation des membres des forces armées, mais dans les autres établissements ceux-ci ne sont pas séparés des autres malades. Le personnel de ces unités est fourni par les forces armées, mais elles utilisent les services auxiliaires de l'hôpital. Elles servent également à la formation des membres des services médicaux des forces armées.